

# CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS DE SZCZECINEK TAXES D'ABATAGE

## PROJET DE SEJOUR :

Pour un groupe de 12 à 15 chasseurs

**Dates du séjour : périodes disponibles, du 27 au 31 octobre et du 11 au 15 décembre.**

**Programme de 3 jours de chasse**

**Formule de facturation : taxe d'abatage**

**Logement : une maison de chasse**

**Mode de déplacement : en voitures personnelles**



## GIBIERS AUTORISES AU TIR :

**Sangliers, cerfs, biches et faons, chevrettes et chevrillards, renards**

## LA REGION - LES TERRITOIRES - LE LOGEMENT

**Secteur de Szczecinek**, Situé à 180 km à l'Est de Szczecin, à 200 km du poste frontière de Kolbaskowo.

**Logement** : maison de chasse des Eaux et Forêts Une agréable maison de campagne.

La maison comprend 9 chambres.

**LA CHASSE EN BATTUE** : une journée type commence par un lever vers 06h00, petit déjeuner vers 06h15 et briefing à 7h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 07h00, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h45 ou 8h00 et nous chassons sans discontinuer jusque vers 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt, autour d'un feu de bois, dure ½ heure à ¾ heure. Plus qu'un vrai repas, il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 4 à 5 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h00 / 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 8 à 12 traques, selon le territoire et les conditions météorologiques. A l'issue de la journée, une présentation du solennelle du tableau est prévue en compagnie des rabatteurs, sous l'autorité du directeur de chasse.



Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.  
Avec nos meilleures salutations en St-Hubert.

Gilles Bultel

CHASS'ATLAS-DELANNOY – 266 Impasse de Vors 19 240 VARETZ.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97, (+33) 06 35 47 34 85, (+33) 06 80 84 17 68 - Courriel : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet : [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages : code APE : 7911Z - TVA : FR 60 102 696 341 R.C.S Brive - S.A.S.U au capital de 7 500 €

APST : N IM019260001 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox SA, 12 quai Des Queyries CS41177 33072 Bordeaux

## CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS DE SZCZECINEK

### PRIX PAR CHASSEUR

<b>FRAIS DE CHASSE</b> : incluant l'interprète, le logement et les repas, tous les déplacements pendant la chasse, l'organisation des battues.	<b>2 200 €</b>
Provision pour le gibier	<b>1 500 €</b>
<b>Total par chasseur :</b>	<b>3 700 €</b>

### LE FORFAIT REVISABLE COMPREND :

- Les services d'un guide interprète pour l'ensemble du groupe,
- Le logement durant 4 nuits, en maison de chasse sur la base de la chambre double ou individuelle
- La pension complète du dîner du jour d'arrivée au déjeuner du jour du départ,
- L'organisation de 3 jours de chasses en battues, avec rabatteurs et chiens,
- Le transport sur chaque terrain de chasse, lors des changements de traques
- Les frais de dossier incluant la licence de chasse polonaise,
- L'assurance obligatoire, responsabilité civile chasse polonaise couvrant les dégâts pouvant être causés à des tiers polonais et à leurs biens pendant l'exercice de la chasse,
- La TVA polonaise sur les frais de séjour et le gibier,

### LE FORFAIT REVISABLE NE COMPREND PAS :

- Les frais de déplacement pour se rendre en Pologne
- Les transferts pour aller à la chasse
- Les boissons, les dépenses personnelles,
- Les pourboires (prévoir un " pot commun " pour l'interprète, le responsable de chaque terrain, les rabatteurs et le personnel du logement),
- Le supplément chambre individuelle soit 100 euros par personne pour le séjour.
- Les taxes d'abatage

#### **En sus également, les frais supplémentaires suivants :**

Les frais de préparation des trophées (nettoyage et désinfection soit 20 € par sanglier et 30 € par trophée de cerf)

**Non compris**, les assurances : extension de votre propre assurance responsabilité civile chasse, assurance annulation et toute autre assurance.



**TAXES D'ABATAGE 2026/2027**

<b>CERF :</b>		
Cerf : chasse du 21 août au 28 février		
Biche & faon : du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 janvier		
Selon le poids des bois avec le crâne et la mâchoire supérieure l'os nasal et l'occiput		
<b>Par 10 gr en plus ↓</b>		
Trophée de - de 2 kg	<b>450 €</b>	
De 2,0 à 2,490 kg	<b>900 €</b>	
De 2,5 à 2,990 kg	<b>1 150 €</b>	
De 3,0 à 3,490 kg	<b>1 450 €</b>	
De 3,5 à 3,990 kg	<b>1 550 €</b>	
De 4,0 à 4,490 kg	<b>1 750 €</b>	
De 4,5 à 4,990 kg	<b>1 850 €</b>	
De 5,0 à 5,990 kg	<b>2 000 €</b>	<b>+ 6,50 € par 10 gr</b>
De 6,0 à 6,990 kg	<b>2 650 €</b>	<b>+ 8,50 € par 10 gr</b>
De 7,0 à 7,990 kg	<b>3 500 €</b>	<b>+ 15,00 € par 10 gr</b>
De 8,0 kg et plus	<b>5 000 €</b>	<b>+ 19,50 € par 10 gr</b>
Cerf blessé	<b>1 350 €</b>	
Biche/faon abattu ou blessé	<b>250 €</b>	

<b>SANGLIER :</b>	
Approche : du 1 <sup>er</sup> avril au 28 février.	
Battue : du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 janvier	
Taxe d'abattage selon le poids de l'animal vidé et la dimension des défenses. Pour la facturation, à partir de 140 mm, les défenses priment sur le poids de l'animal	
Moins de 30 kg vidé	<b>180 €</b>
De 30 à moins de 49,99 kg vidé	<b>260 €</b>
De 50 à moins de 79,99 kg vidé	<b>430 €</b>
De 80 kg à 99,99 kg vidé	<b>570 €</b>
De 100 kg et plus à moins de 139 mm	<b>600 €</b>
Défenses de 140 mm à 159 mm	<b>650 €</b>
Défenses de 160 mm à 199 mm	<b>750 € + 18,00 € par mm en + au-dessus de 160 mm</b>
Défenses de 200 mm et plus	<b>1 500 € + 23,00 € par mm en + au-dessus de 200 mm</b>
Animal blessé	<b>290 €</b>

<b>CHEVREUIL :</b>	
Chevrette et chevrillard : du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 janvier	
Chevrette / chevrillard abattu ou blessé	<b>85 €</b>
Pénalité sur brocard (Période de protection)	<b>750 €</b>

